

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 mars 2026

Date de convocation : **16 mars 2026** En exercice : **15** Présents : **14** Votants : **14+1**

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars 2026 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. CHICOINE Daniel, Maire sortant de Le Crouais.

Monsieur TOUANEL Henri, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée pour l'élection du Maire.

Présents :

Mesdames BELLANGER Clarisse, JOUANNE Annie, ODIE Sylvie, RAULT Pauline, RENAUD Vanessa, SERVANT Sylvette

Messieurs CHICOINE Daniel, FORESTIER Jonathan, GASSINE Mickaël, GIRARD Gwenaël, GLOTIN Patrick, PAYERNE-BACCARD Hervé, TOUANEL Henri, TRUTIN Gilbert

Absents excusés : Madame JAMET Solène

Procuration : Madame JAMET Solène à Monsieur CHICOINE Daniel

Elu(e) secrétaire de séance : Madame BELLANGER Clarisse

2026-08 : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur CHICOINE Daniel élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à la détermination et à l'élection des adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 et suivants,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de déterminer le nombre d'adjoints au Maire à élire pour la durée de son mandat, sachant que ce nombre ne saurait excéder quatre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer trois postes d'adjoints au Maire.

Pour : 14+1, contre : 0, abstention : 0

Pour Extrait Conforme

Le Maire
D. CHICOINE



Le secrétaire de séance
C. BELLANGER

